

1. *Débitrice:* **TRADE UNION SARL**, rue de la Servette 34,  
1202 **Genève**
2. *Remarques:* Plus d'activité au siège de la société, les deux associés encore inscrits au RC habitent en France sans domicile connu.  
Notification (selon art. 66 al. 4 ch. 1 LP)  
Commination de faillite n° 02 207509 H  
Créancier: Danzas AG, St. Jacobs-Strasse 222, 4002 Basel, c/  
Creditreform Egeli Nordwestschweiz AG, Abteilung Inkasso,  
Münchensteinerstrasse 127, 4002 Basel  
Requiert paiement de:  
1. CHF 5'752.95 plus intérêt à 7 % du 20 avril 1999  
2. CHF 365.-  
3. CHF 114.80  
ainsi que les frais du commandement de payer et de la  
commination de faillite de CHF 130.-  
Titre et date de la créance, cause de l'obligation:  
1. Dossier 100-458,046 AWA, Factures des 25 janvier 1999 -  
19 avril 1999  
2. Frais  
3. Frais poursuite jusqu'ici  
Délai de paiement: 20 jours  
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer à vous  
notifié le 22 février 2002, vous êtes menacé de faillite:  
Si la créance ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas  
payés dans les vingt jours de la notification du présent acte,  
non compris le coût de la présente publication, le créancier  
aura le droit de requérir contre vous la faillite.  
Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de  
faillite, vous pouvez dans les 10 jours, à teneur de l'article  
17 de la loi sur la poursuite, porter plainte à l'Autorité de  
surveillance.  
Vous avez d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité  
compétente l'octroi d'un sursis concordataire.  
Genève, le 15 janvier 2002/tél. 022 327 29 30  
Le Préposé: M. Olivier Chollet  
Office des Poursuites  
1211 Genève 24

(00813770)